

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

☞☞☞☞☞

N° 9833

RESTRICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RESEAU BT
RUE DES PENSEES ET RUE DU BOIS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu la demande présentée par la société DUBRULLE FAIGNOT TP à Ste-Marie-Cappel, qui va effectuer des travaux de renouvellement du réseau BT rue des Pensées et rue du Bois

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée au droit du chantier situé rue des Pensées et rue du Bois à compter du 12/06/2023, pour une durée de 30 jours. Le chantier sera interdit au public.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier.

Art 3 : Le dépassement de tous les véhicules sera interdit.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DUBRULLE FAIGNOT TP
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 05/05/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



[Signature]
Daniel DESCHODT.